

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel
de la réserve militaire*

**Arrêté du 6 février 2015 conférant un grade de sous-officier de réserve
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1503590A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Moke Billy, David est nommé au grade de maréchal des logis-chef de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi de pilote d'embarcation au profit du commandement de la gendarmerie pour la polynésie française.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des sous-officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 février 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
E.-P. MOLOWA